

Vous n'irez plus chez votre psychothérapeute par hasard. (DR)

SANTÉ

12/01/07

Les explications de *F. Prabonnaud*

Formation obligatoire pour les psychothérapeutes

Les psychothérapeutes vont devoir désormais passer par l'université s'ils veulent exercer. Jusqu'à présent, pour être psychothérapeute, il n'était pas nécessaire d'avoir une formation spécifique; contrairement aux psychologues et aux psychiatres. Ce sont les instituts privés qui se chargeaient de l'enseignement. Les députés ont voulu remédier à ce flou en adoptant un amendement jeudi. Un texte qui divise car il semble remettre en question le sérieux des instituts privés de psychothérapie.

Colère de la profession

Qu'est-ce qu'un psychothérapeute ? Quelle est sa formation, quelles sont ses compétences, et qu'est-ce qu'un patient peut attendre de lui ? À toutes ces questions, une loi de 2004 tente de répondre. Mais les décrets d'applications ne venant pas, les députés ont donc adopté jeudi un amendement qui déclenche la colère des 10 000 psychothérapeutes français. Cet amendement précise qu'un psychothérapeute doit avoir une formation universitaire. L'intérêt est d'éliminer les charlatants, d'éviter les dérives sectaires. Le problème, c'est de mettre tout le monde d'accord. Ce qui n'est pas facile puisque deux ans après la loi n'est toujours pas appliquée.

Les différents "psys"

Les psychologues et les psychiatres passent par la faculté : cinq ans en psychologie pour les psychologues, et des études de médecine avec une spécialisation en psychiatrie pour les psychiatres. Les psychanalistes eux, ne sont pas obligés d'avoir une formation universitaire, même si une large majorité sont psychologues ou psychiatres. Il faut cependant qu'ils aient fait une analyse, qu'ils aient été formés par une association psychanalytique et qu'ils soient supervisés par un autre analyste. Il existe là des gardes-fous, donc pas de problème. Là où il y en a, c'est pour les psychothérapeutes: n'importe qui peut poser sa plaque. Derrière, vous avez une multitude de techniques plus ou moins académiques, de la biothérapie à la méditation transcendentale.

Et qu'est-ce qui va changer maintenant ?

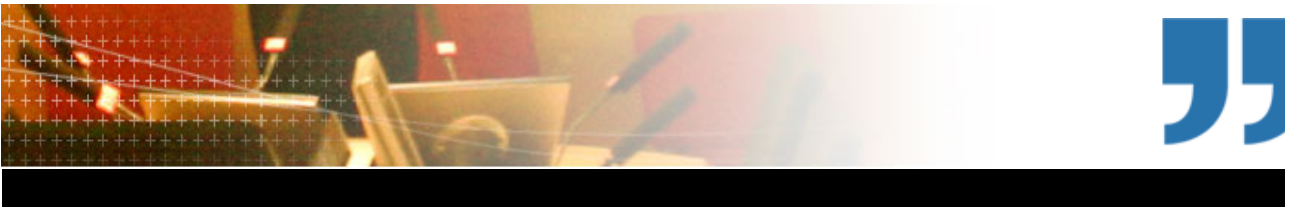
L'amendement voté jeudi par les députés précise que les psychothérapeutes doivent suivre une formation universitaire, avec une partie théorique et des stages. Il faut attendre les décrets d'application pour plus de précision. Et puis un autre amendement concerne ceux qui exercent déjà depuis au moins trois ans: eux devront obtenir l'autorisation d'une commission régionale. Cela permet de régler les situations acquises, c'est ce qu'on appelle la "clause du grand père".

A.C. avec *F. Prabonnaud* — <http://www.rtl.fr/info/article.asp?dclid=506911>

Pour nous contacter - Mentions légales - RTL en RSS

RTL, première radio de France. Plus de rire, plus d'info et plus de jeux avec nos animateurs : Philippe Bouvard, Julien Courbet, Marc-Olivier Fogiel, Laurent Boyer, Jean-Pierre Foucault, Cyril Hanouna et Laurence Ferrari. Suivez l'actualité avec Jean-Michel Apatie, Alain Duhamel, Serge July, Franz-Olivier Giesbert, Christophe Hondelatte et Jérôme Godefroy. Retrouvez le sport et le foot avec Eugène Saccomano et Christophe Pacaud. © RTL un site RTL Network

Programme RTL | Fréquences | Ecoutez RTL | La valise | Les Grosses Têtes | On Refait le Match | Horoscope | Podcasts | Blogs | Présidentielle 2007



SANTÉ

vendredi 12 janvier 2007

Formation obligatoire pour les psychothérapeutes

Les psychothérapeutes vont devoir désormais passer par l'université s'ils veulent exercer. Jusqu'à présent, pour être psychothérapeute, il n'était pas nécessaire d'avoir une formation spécifique; contrairement aux psychologues et aux psychiatres. Ce sont les instituts privés qui se chargeaient de l'enseignement. Les députés ont voulu remédier à ce flou en adoptant un amendement jeudi. Un texte qui divise car il semble remettre en question le sérieux des instituts privés de psychothérapie.

► Colère de la profession

Qu'est-ce qu'un psychothérapeute ? Quelle est sa formation, quelles sont ses compétences, et qu'est-ce qu'un patient peut attendre de lui ? À toutes ces questions, une loi de 2004 tente de répondre. Mais les décrets d'applications ne venant pas, les députés ont donc adopté jeudi un amendement qui déclenche la colère des 10 000 psychothérapeutes français. Cet amendement précise qu'un psychothérapeute doit avoir une formation universitaire. L'intérêt est d'éliminer les charlatans, d'éviter les dérives sectaires. Le problème, c'est de mettre tout le monde d'accord. Ce qui n'est pas facile puisque deux ans après la loi n'est toujours pas appliquée.

► Les différents "psys"

Les psychologues et les psychiatres passent par la faculté : cinq ans en psychologie pour les psychologues, et des études de médecine avec une spécialisation en psychiatrie pour les psychiatres. Les psychanalistes eux, ne sont pas obligés d'avoir une formation universitaire, même si une large majorité sont psychologues ou psychiatres. Il faut cependant qu'ils aient fait une analyse, qu'ils aient été formés par une association psychanalytique et qu'ils soient supervisés par un autre analyste. Il existe là des gardes-fous, donc pas de problème. Là où il y en a, c'est pour les psychothérapeutes: n'importe qui peut poser sa plaque. Derrière, vous avez une multitude de techniques plus ou moins académiques, de la biothérapie à la méditation transcendentale.

► Et qu'est-ce qui va changer maintenant ?

L'amendement voté jeudi par les députés précise que les psychothérapeutes doivent suivre une formation universitaire, avec une partie théorique et des stages. Il faut attendre les décrets d'application pour plus de précision. Et puis un autre amendement concerne ceux qui exercent déjà depuis au moins trois ans: eux devront obtenir l'autorisation d'une commission régionale. Cela permet de régler les situations acquises, c'est ce qu'on appelle la "clause du grand père".

A.C. avec F.Prabonnaud

<http://www.rtl.fr>

